

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DFA 95 Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif 2015.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L. 2511-45 ;

Vu la délibération du conseil du 1^{er} arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 2^e arrondissement en date du 3 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 3^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 4^e arrondissement en date du 3 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 5^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 6^e arrondissement en date du 3 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 7^e arrondissement en date du 3 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 8^e arrondissement en date du 9 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 9^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 10^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 11^e arrondissement en date du 3 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 12^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 13^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 14^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 15^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 16^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 17^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 18^e arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 19^e arrondissement en date du 3 mai 2016 ;
Vu la délibération du conseil du 20^e arrondissement en date du 3 mai 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2015 ;

Vu la délibération 2015 DFA 11 relative au compte de gestion 2014 des Etats Spéciaux d'Arrondissement et la délibération 2016 DFA 96 relative au compte de gestion 2015 des États Spéciaux d'Arrondissement ;

Vu la délibération 2014 DF 28 adoptant le Budget Primitif 2015 des Etats Spéciaux d'Arrondissement ;

Vu la délibération 2015 DFA 7 modifiant le montant des dotations destinées aux Etats Spéciaux d'Arrondissement et la délibération 2015 DFA 87 adoptant le Budget Supplémentaire des Etats Spéciaux d'Arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2015 est arrêté conformément aux états annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO